

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

---

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 3711

présenté par  
M. Gosselin

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

-----

### AVANT L'ARTICLE PREMIER

substituer à « les « modalité prévues par le code de la santé publique » les mots : «décret en Conseil d'Etat après avis du Conseil nationale d'Ethique»

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le sujet traité par le projet de loi ne peut se passer d'un décret en conseil d'Etat.